

Les modalités d'hospitalisation

du Groupe Hospitalier Saintes - Saint-Jean-d'Angély



Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque patient, différentes modalités d'hospitalisation sont proposées. Celles-ci sont choisies en fonction de la pathologie, de l'intervention nécessaire et de l'avis de l'équipe médicale, pour assurer une prise en charge optimale et adaptée.

HOSPITALISATION COMPLÈTE OU HOSPITALISATION À TEMPS COMPLET

L'hospitalisation complète implique que le patient est hébergé à l'hôpital, de jour comme de nuit, pour une durée déterminée en fonction de son état de santé. Ce mode d'hospitalisation est choisi lorsque la surveillance médicale continue et les soins intensifs sont nécessaires.

HOSPITALISATION DE SEMAINE

Ce type d'hospitalisation concerne une prise en charge du lundi matin au vendredi après-midi, soit une durée maximale de cinq jours et quatre nuits. Elle est adaptée aux patients nécessitant des soins ou des interventions ne requérant pas une hospitalisation durant le week-end.

HOSPITALISATION DE JOUR OU HÔPITAL DE JOUR

L'hospitalisation de jour permet au patient de bénéficier de soins, d'examens ou de traitements sur une journée ou une demi-journée, sans passer la nuit à l'hôpital. Elle est souvent utilisée pour des actes diagnostiques, des séances de chimiothérapie ou des suivis médicaux nécessitant un plateau technique spécifique.

HOSPITALISATION DE CHIRURGIE DE SEMAINE

L'hospitalisation de chirurgie de semaine est une forme spécifique d'hospitalisation de semaine, dédiée aux patients devant subir des interventions chirurgicales programmées en début de semaine, permettant un retour à domicile avant le week-end, sous réserve d'une récupération satisfaisante.

CHIRURGIE AMBULATOIRE

La chirurgie ambulatoire concerne les interventions chirurgicales réalisées en hospitalisation de jour. Le patient est admis, opéré et sort de l'hôpital le même jour, sans nécessiter de nuitée. Ce mode de prise en charge est rendu possible grâce aux avancées technologiques et médicales, offrant confort et sécurité au patient.

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

L'hospitalisation à domicile permet au patient de recevoir des soins médicaux à son domicile, sous surveillance d'une équipe soignante, pour des pathologies chroniques ou après une chirurgie, lorsque son état de santé le permet.

